



UNIVERSITE DE YAOUNDE II



ORGANISATION AFRICAINE DE LA
PROPRIETE INTELLECTUELLE



ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIETE INTELLECTUELLE

SEIZIÈME ÉDITION **DU PROGRAMME DE MASTER EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** **2025-2026**

APPEL A CANDIDATURES

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Université de Yaoundé II avec l'assistance du Gouvernement du Japon lancent la seizième édition du Programme de Master en propriété intellectuelle.

Le Programme se déroulera sur une période de neuf (09) mois, **d'octobre 2025 à juin 2026.**

Agenda

Il sera structuré en trois (03) parties :

1. **Première partie** (1^{er} octobre au 31 décembre 2025) : enseignements à distance ;
2. **Deuxième partie** (du 05 janvier au 30 mai 2026) : cours magistraux et travaux dirigés à l'Académie de Propriété Intellectuelle Denis Ekani de l'OAPI, y compris un stage pratique au siège de l'OAPI à Yaoundé (Cameroun) ;
3. **Troisième partie** (du 02 au 30 juin 2026) : Examens et soutenance de mémoires à Yaoundé (Cameroun).

Contenu

Les cours qui visent à donner une connaissance approfondie en propriété intellectuelle seront dispensés par d'éminents professeurs, des experts et des praticiens du domaine. Les cours couvrent les domaines suivants :

Cours tronc commun :

- Enseignements à distance (DLs) ;
- Introduction au droit et au droit des affaires ;
- Introduction générale à la propriété intellectuelle ;
- Droit des brevets et modèles d'utilité ;
- Droit d'auteur et droits voisins ;
- Droit des marques des produits et de services ;
- Droit des dessins et modèles industriels ;
- Noms commerciaux et indications géographiques ;
- Titres spéciaux : obtentions végétales et topographies des circuits intégrés ;
- Méthodologie de la recherche.

Cours de spécialité « Droit de la propriété intellectuelle et nouvelles technologies » :

- Gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins ;
- Droit des signes distinctifs ;
- Droit des TIC ;
- Concurrence et propriété intellectuelle ;
- Veille juridique et technologique ;
- Contentieux de la propriété intellectuelle ;
- Propriété intellectuelle et droit des sûretés ;
- Contrats internationaux de transfert de technologie.

Cours de spécialité « Propriété industrielle appliquée » :

- Système des brevets approfondi ;
- Régime de protection et d'exploitation des obtentions végétales approfondi ;
- Système international des brevets et des marques ;
- Gestion des titres de propriété industrielle.

Cours de spécialité « Economie et management de la propriété intellectuelle »

- Économie de la propriété intellectuelle ;
- Management stratégique de la propriété intellectuelle ;
- Comptabilité, audit et fiscalité de la propriété intellectuelle ;
- Economie des Organismes de gestion collective et des entreprises culturelles.

Diplôme

Au terme de la formation, les candidats admis aux examens recevront le diplôme de Master en propriété intellectuelle décerné par l'Université de Yaoundé II.

Conditions d'admissibilité

Le Programme est ouvert à toute personne qui souhaite acquérir l'expertise nécessaire dans le domaine de la propriété intellectuelle tant sur le plan national qu'international.

Les candidats doivent être titulaires au moins d'une maîtrise ou équivalent en droit, en économie, en sciences ou d'un diplôme d'ingénieur délivré par une université reconnue.

Les candidats doivent être capables de suivre des cours en français ou en anglais.

Chaque candidat retenu sera inscrit, en fonction de son profil, dans une des trois spécialités suivantes :

- Droit de la propriété intellectuelle et nouvelles technologies (juristes) ;
- Propriété industrielle appliquée (scientifiques et ingénieurs) ;
- Economie et management de la propriété intellectuelle (économistes, comptables, financiers).

Inscription

Le dossier de candidature doit être composé comme suit :

- un formulaire de demande d'admission dûment rempli disponible sur les sites Internet de l'OAPI, de l'OMPI et de l'Université de Yaoundé II ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé ;

- les copies certifiées des diplômes ou à défaut les copies certifiées des relevés de notes universitaires pour le Master 1 ;
- deux (02) lettres de recommandation émanant des enseignants ou des supérieurs hiérarchiques des candidats ;
- un (01) certificat d'aptitude de la langue française pour les ressortissants des pays non francophones.

Les candidats doivent s'enregistrer simultanément en ligne sur les sites de l'OMPI (www.wipo.int) et de l'OAPI (www.oapi.int) en annexant les documents ci-dessus visés au plus tard, le **31 juillet 2025**.

Pour toutes questions relatives à la bourse ou à l'inscription sur le site de l'OMPI, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : mip.yaounde2@wipo.int avec copie à apide@oapi.int ou contacter l'Académie de Propriété Intellectuelle Denis Ekani (APIDE) de l'OAPI à l'adresse suivante :

BP : 887 Yaoundé (Cameroun)

Tél. (237) 222 20 57 67 / 222 20 57 00

Fax : (237) 222 20 57 27 / 222 20 57 21

E-mail : apide@oapi.int.

Les candidats retenus seront officiellement informés de leur sélection par courrier électronique au **plus tard le 16 septembre 2025**. Ils sont tenus à une obligation d'assiduité et de ponctualité aux cours. Aucune correspondance individuelle ne sera adressée aux candidats non retenus.

Capacité d'accueil et offres de bourses

Le nombre de places pour la formation est limité. Les places seront attribuées à chaque candidat en fonction de la pertinence de son dossier.

Dans le but de contribuer davantage au développement des ressources humaines en matière de propriété intellectuelle dans les pays en voie de développement, des bourses couvrant les frais d'inscription, de transport aérien et de séjour à Yaoundé seront offertes par l'OMPI, l'OAPI et le gouvernement du Japon.

Peuvent bénéficier des bourses : les enseignants, les praticiens de la propriété intellectuelle, ceux qui aspirent à enseigner la propriété intellectuelle à l'université ou dans toute autre institution de l'enseignement supérieur ainsi que les travailleurs au sein des institutions de recherche et développement, les candidats issus des administrations gouvernementales.

Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI, de l'OAPI ou du gouvernement du Japon en seront informés par l'Académie de l'OMPI et par la Direction générale de l'OAPI.

Des places de non-boursier seront attribués à des candidats qui auront prouvé leur capacité à financer les frais de scolarité, de voyage et de séjour durant la phase présentielle de la formation, à Yaoundé (Cameroun). Les candidats non-boursiers seront informés par l'OAPI.